

**La Hune et Hindivisible, par le bon docteur Mélenec. Une Aimable
Plaisanterie ???
Nations Bretonne, Alsacienne, Savoisiennne**

Alexis Arette, Béarnais de souche, sur les massacres linguistiques opérés par les « révolutionnaires » français : « *Si la culture celtique n'avait pas existé, le « Français » Chrétien de Troyes aurait été à court d'inspiration : la langue dominante a puisé ailleurs ce qu'elle n'avait pas A partir de la renaissance, négligeant le fabuleux trésor des peuples de l' « hexagone », l'érudition académique n'a eu de cesse de copier les auteurs païens, et de mettre en scène des héros étrangers. Ni Lancelot de Bretagne, ni Huon de Bordeaux ne disaient plus rien à personne. Mais les pleurnicheries de Bérénice et de Chimène faisaient pâmer le beau linge de Paris. »*

Qu'est-ce qu'une nation ? Faut-il encore poser la question ? Est-elle encore d'actualité ? Elle l'est plus que jamais : des fous ont entrepris de détruire les nations. Dans le monde entier ! Pour la France, le processus est très avancé. L'idée de nation renvoie au fait de la naissance des hommes et des femmes dans un lieu déterminé : « nascere » signifie « naître ». Dans une première acception, le mot réunit les individus qui, nés dans un même lieu, ou sur un même territoire, parlent la même langue, pratiquent la même religion, ont vécu ensemble pendant des siècles, partagé les mêmes valeurs, et sont censés descendre – croit-on -, des mêmes ancêtres. C'est en 1872 que le breton Ernest Renan y ajoute un « critère » nouveau, le sentiment national, aujourd'hui dénommé « sentiment d'appartenance », qui traduit l'adhésion intime des personnes concernées à la même collectivité humaine. Le concept de nation française dite « une et indivisible » date de 1789. (Selon Goulven Pennoad : la « Hune et Hindivisible »). Il n'a jamais répondu à rien de concret, ni avant, ni pendant, ni après la révolution française, encore moins en 2020. C'est par une affirmation gratuite des députés de l'assemblée constituante, réunis en 1789 à Versailles, puis à Paris, incluse dans l'article premier de la constitution de 1791, qu'ils ont cru, en utilisant cette formule inappropriée et non conforme aux droits immémoriaux de la nation bretonne – reprise depuis lors par plusieurs constitutions, dont celle de 1958 -, avoir substitué ce qu'ils nomment désormais « LA » nation française, aux vieilles nations incluses dans le territoire soumis à l'autorité des rois de France, et avoir rayé de la carte les autres peuples de l'hexagone, bien plus anciens qu'elle. L'article premier de ladite constitution de 1791 est ainsi libellé : Le Royaume est un et indivisible : son territoire est distribué en quatre-vingt-trois départements, chaque département en districts, chaque district en cantons. Cette absurdité est suivie d'une autre : Article 2 : Sont citoyens français, ceux qui sont nés en France d'un père français. Ces dispositions sont absurdes, voire ridicules : L'Armorique porte le nom de Bretagne depuis le sixième siècle ; les enfants qui naissent dans ce pays sont de nationalité bretonne, non de nationalité française. Une nation ne se décrète ni par une loi, ni par aucun texte, de quelque nature qu'il soit. Surtout s'il a été inclus par la force dans la constitution d'un pays étranger, parce que celui-ci tient la plume pour la rédiger, sans solliciter l'avis des principaux intéressés, qui ont seuls qualité pour

décider de quel peuple ils font partie. De même, une nation ne peut être supprimée et disparaître parce que des malades mentaux ont inclus une sottise – une énormité, en réalité -, dans un texte rédigé par eux, sans l'accord de personne, et intitulé par eux « Constitution de la France ». Outre les provinces centrales, qui forment un ensemble à part, comme étant soumises au roi de France depuis plusieurs siècles, et qu'elles l'ont reconnu comme souverain, il existe dans les limites de ce qu'on dénomme en 1789 le royaume de France, au moins cinq nations périphériques : la Bretagne, le Pays basque, le Béarn (annexé au royaume en 1620), la Corse, l'Alsace. Les régions centrales, intégrées dans le royaume depuis plusieurs siècles, font partie de la nation française, et ne revendiquent aucune autre identité nationale que celle-là. Là s'arrêtent les limites de cette nation. La doctrine de la nation française prétendument « une et indivisible », est enseignée dans les écoles jusqu'à aujourd'hui. Les élèves l'apprennent par cœur, il ne leur est pas permis d'admettre d'autre vérité que celle-là. Le Conseil d'Etat use de cette formule absurde chaque fois qu'il en a besoin, toute honte bue, sachant qu'il se sert d'un sophisme – dont les juristes se gaussent. Il l'a fait pendant longtemps, pour interdire aux peuples plus anciens que le sien de parler et d'enseigner leur langue nationale. En Grande Bretagne, les Anglais, qui détenaient la force, n'ont évidemment pas osé extirper par le fer et par le feu les identités écossaise et galloise, les Ecossais et les Gallois conservant avec fierté leur appartenance à leurs nations respectives. Il est nécessaire de rappeler ici ce qu'est une nation. Les exposés théoriques de tous les auteurs confondus sont désespérants de confusion. Dans une conférence faite à Paris en 2002, mes auditeurs ayant quelque difficulté à comprendre ce qu'est une nation, j'ai résumé ma démonstration, à leur intention, de la manière qui suit : « Lorsque vous jetez de l'eau dans une casserole, puis des poireaux, puis des pommes de terre ou d'autres légumes, et que vous mettez le tout sur le feu, qu'arrive-t-il ? Tout simplement, au bout d'un temps, une soupe de légumes. La nation, c'est cela : un groupe humain vivant ensemble, sur le même territoire, partageant les mêmes valeurs, les mêmes joies, les mêmes épreuves, parlant ou non la même langue, sous un gouvernement commun. Au bout d'un temps, ces hommes et ces femmes se lient ensemble, par ce que nous appelons un sentiment d'identité commune – ou sentiment national -, distinct de celui des peuples voisins, qui ont subi la même évolution, et qui sont vécus comme des étrangers. Point n'est besoin de connaître à fond l'histoire des sociétés anciennes ni modernes pour comprendre ce phénomène : il est lié consubstantiellement à l'espèce humaine : les peuples – ou nations – ont existé de tous temps, de même que le droit international, au moins sous une forme rudimentaire. C'est donc une absurdité de dire qu'il n'y a dans l'espace hexagonal dénommé « La France » qu'une seule nation. La nation française existe, il est vrai ; elle est au centre de ce qu'on dénomme « l'hexagone ». Mais à la périphérie, il y a d'autres nations : les Basques, les Bretons, les Corses, les Flamands, les Alsaciens, les Savoyards et les Niçois La liste n'est probablement pas close. Les Bretons et les Basques sont identifiés avant les Francs et avant les Français, leur histoire est beaucoup plus ancienne, leur langue aussi. Les Corses, pas davantage que les Bretons, les Savoisiens ne sont pas ce qu'on a appelé absurdement des « composantes du peuple français » : ce sont des Nations à part entière, au même titre que les Ecossais, les Gallois, les Catalans La négation des nations périphériques

dans l'espace hexagonal est l'effet d'une imposture et d'une manipulation mentale grossières, nées en 1789, de la volonté du pouvoir de Paris d'annexer par la force, sans consulter les citoyens concernés, au pays dénommé « la France », des nations qui n'en font pas partie, et d'enseigner comme un catéchisme une religion fautive, faite à son profit d'inexactitudes et d'approximations. La vérité est enfin connue aujourd'hui. Notamment par nos travaux, qui s'ajoutent à bien d'autres. Ceci détruit d'une manière définitive l'idée absurde selon laquelle, dans l'espace hexagonal, en détruisant l'identité des autres, par des textes dont elle est la seule rédactrice, la France peut revendiquer la qualité de nation. La nation bretonne est plus que jamais debout. La nation française, par les effets conjugués d'une classe politique archi-nulle, en grande partie corrompue, est déliquescence, et en voie de destruction. Il n'en reste que des charpies : tant pis pour elle. Requiescat in pace ! Les Bretons ont qualité de professeurs, en matière de Nation : ils existent plus de mille ans avant les Français. Profitez-en, donc.

louis MELENNEC, docteur en droit, historien